

MAIRIE de MANGLIEU

Arrondissement de Clermont-Ferrand

PUY-DE-DÔME

63 270

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Le Maire,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
20/02/2024

Date d'affichage
20/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 063-216302059-20240305-2024_03_05_001-BF

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procurator(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BRUT Vincent

Numéro interne de l'acte : 2024-03-05-002

Objet : Affectation de résultat 2023 Commune

Après avoir approuvé le CFU 2023 de la commune de Manglieu,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le CFU 2023 fait apparaître :
Un excédent d'exploitation de **456 316,61 €**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante:

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 256 316,61 € au compte R 002.
- Affectation à la section d'investissement (compte R 1068) de 200 000,00 €.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,

